

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 2035 accordant une permission de trois semaines à Abdourahman Ahmed, commis auxiliaire

n° 2035

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 novembre 1947

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro  
30 novembre 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 236 du 24 mars 1946 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis : Vu l'arrêté n° 116 du 8 février 1947 réorganisant le personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis, notamment en son article 10

**Vu** la demande de permission du 28 octobre 1947 de Abdourahman Ahmed, commis en service à la sûreté: Vu l'avis favorable du chef du service de la sûreté.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines a solde entière, pour en jouir au Somaliland, est accordée à Abdourahman Ahmed, commis auxiliaire en service à la sûreté.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 5 novembre 1947. sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.**